



Il ne paye pas sa part du crédit

Par **Heguilein Ophelie**, le **03/05/2017** à **20:43**

Mon père et ma mère, divorcé, se sont remis ensemble, ont fait un crédit ensemble pour acheter une maison a retapé entièrement, sauf que une fois l'achat fait et les travaux a peine commencé, ils se sont séparer, la maison inhabitable, mon père avait installé une caravane pour vivre dedans seul, ma mère, ayant un loyer a payer de 600e et deux enfants a s'occuper tous les jours, et a deux doigts de se retrouver a la rue (sachant que mon père na jamais versé aucune pension), et que mon père vivait sur le terrain, elle ne payer pas sa par du crédit, puis finalement, ma mere a versé les sous a mon père tous les mois pour payer sa part, comme la sommes se prélevé sur le compte de mon père sauf que lui a chaque virement des sous, il retirer directement l'argent que ma mère versé, et l'utilisé pour autre que payer le crédit, tous cela ma mère l'ignore évidemment, elle ne l'a appris que quelque temps apres quand les banque l'ont contacté pour lui dire que personne ne payer le crédit, finalement elle a séparer les comptes et payer elle de son coté sa part, ce qu'elle aurait du faire depuis le debut évidemment, et maintenant à l'heure d'aujourd'hui mon père refuse de payer sa part, depuis plus de 2 ans, il est parti habitais sur bayonne avec sa nouvelle compagne, on monté une nouvelle entreprise ensemble, au début il me disait de donner son numéro ou son adresse a personne, pour que personne le retrouve, notamment les huissiers, mais finalement ils ont retrouver ou il été mais une fois retrouvé les huissiers nous ont informé que mon père ne pouvait pas payer sa part parce qu'il est au rsa, puisque lui est declarer qu'en tant que employé et ne doit déclarer que le minimum d'heure possible, alors qu'il travaille beaucoup, midi, soir, 6jours sur 7, que c'est lui que gerer casiment l'entreprise, Alors que ma mère paye sa part tous les mois, va travailler tous les jours pour payer le crédit, et en galère finacièremment tous les mois, lui refuse de payer et a la belle vie avec sa nouvelle famille, c'est un crédit qu'ils ont fait tous les deux, et que les deux devrait rembourser... Est – il possible de faire quelque chose ?...

Bonjour,

Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont appréciées !

Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **03/05/2017** à **20:53**

Bonjour,

Sachant que votre père a toujours vécu "en marge". A quel nom est le crédit ?

Par **youris**, le **03/05/2017** à **21:00**

bonjour,

le principe est que lorsque un crédit est souscrit par plusieurs emprunteurs, il y a toujours une clause de solidarité entre emprunteurs ce qui signifie que lorsque le crédit n'est plus remboursé, l'organisme de crédit peut en exiger le paiement de n'importe lequel des emprunteurs.

ensuite il appartient au co-emprunteur qui a payé la part des autres de se retourner contre eux pour se faire rembourser, cela ne regarde plus l'organisme de crédit.

votre mère peut faire une procédure de surendettement.

salutations

Par **Heguilein Ophelie**, le **03/05/2017** à **21:38**

le crédit est au deux noms.

Il n'y a pas un moyen de séparer le crédit en deux par exemple? que ma mère rembourse que sa part et si mon père veut pas payer la sienne, que les huissiers s'en prennent qu'a lui?

Par **janus2fr**, le **04/05/2017** à **07:28**

Bonjour,

Non, Youris vous a bien expliqué. L'organisme de crédit se moque de savoir qui paie des 2 co-emprunteurs, ce qu'il souhaite, c'est que la totalité des échéances soient bien payées. Et pour cela, il peut s'adresser à l'un ou à l'autre des co-emprunteurs, il choisit, bien sur, le plus solvable...

Par **Heguilein Ophelie**, le **04/05/2017** à **22:13**

merci beaucoup